

SNTRS

Informations

Bulletin de Liaison

du Syndicat National des Travailleurs de la Recherche Scientifique –

CGT

Imprimé par AJC BP4 91750 CHAMPCUEIL — Périodicité : mensuelle - C.P. n°0904505391 -

Directeur de la Publication : Jean OMNÈS — 7, rue G.Môquet BtN BP8 94801 VILLEJUIF

Tél. 01 49 58 35 85 — Télécopie 01.49 58 35 33 — Courrier Electronique : sntrs-cgt-bn@vjf.cnrs.fr

N°4

octobre 2002

1 Euro.

Numéro Spécial

Conférence Nationale SNTRS-CGT INSERM
24ème Congrès

Préparation du

15 NOVEMBRE 2002

CNRS 27, rue Paul Bert Ivry sur Seine

Edito

Notre Conférence Nationale INSERM revêt cette année une importance particulière tant notre Directeur Général multiplie les « expérimentations » : classement régional des ITA, sur-salaires à certains chercheurs sur des « contrats d'objectifs », limitation du mandat des unités, changement dans les statuts de l'organisme, ... Autant d'attaques frontales au statut des personnels et au service publique de recherche, dans un contexte de baisse drastique du Budget 2003 annoncé par le gouvernement (moins 9,7% des crédits de paiement INSERM). L'heure est donc à l'action aussi bien pour dénoncer les mauvais coups du DG que pour exiger de meilleurs salaires et une revalorisation des carrières des ITA et des chercheurs sans lesquels il ne peut pas y avoir un véritable service public de recherche biologique, médicale et en santé ! De quoi alimenter nos débats à la Conférence Nationale INSERM ! C'est pourquoi nous avons décidé d'avoir un débat spécifique sur « carrière et évaluation des ITA ». Avec le rapport d'activité 2000-2002 de la section nationale INSERM inclus dans ce numéro spécial, chaque adhérent, chaque section INSERM doit faire une analyse de nos actions passées pour être encore

plus efficace ! De même, chacun doit lire et éventuellement amendé les textes nationaux soumis au 24ème congrès du SNTRS : orientation, plate-forme revendicative.

Pour réussir cette Conférence Nationale INSERM, j'invite donc TOUS les ADHERENTS INSERM à venir à Ivry le 15 novembre : l'entrée est ouverte à TOUS ! De même, chaque SECTION doit au moins se réunir une fois d'ici cette date.

Mais au delà des textes, le plus important pour l'avenir de notre syndicat, c'est sans doute le **RENOUVELLEMENT** de nos structures de directions : Commission Exécutive, Bureau INSERM. En effet, nombreux sont nos camarades qui vont prendre une retraite bien méritée !!

Le récent « courant » d'adhésion au SNTRS (environ une dizaine d'adhésions à la section INSERM depuis la rentrée de septembre 2002) est un gage d'Espoir si nous nous donnons les moyens d'accueillir au mieux ces nouveaux camarades et de les intégrer à des responsabilités !

A bientôt à Ivry

Jean Kister

Secrétaire de la Section Nationale INSERM du SNTRS

1) Edito - Sommaire.....	1
2) Ordre du jour de la Conférence Nationale.....	2
3) Plan d'accès.....	3
4) Rapport d'Activité 2000-2002	4-13
5) Prise de notes.....	14-15
6) 24 ^{ème} Congrès.....	16

**CONFERENCE NATIONALE INSERM du
SNTRS-CGT (24^{ème} Congrès)**

**le
15 NOVEMBRE 2002 à CNRS à IVRY
27, rue Paul Bert
94204 Ivry sur Seine
Tél. 01 49 60 40 01**

Ordre du jour

8h30-9 H Accueil

Président de séance :Hélène Carteron

9H-9h15 : Rapport d'activité :

présentation Jean KISTER

9h15 – 10h30 : Débat sur rapport d'activité et vote du rapport d'activité

10h30-11h : pause

11h -13 h : Introduction Carlos Labat

Actualités INSERM : quelles Actions ?

13 h – 14 h : Repas au restaurant du CNRS

Président de séance :Dominique Lagrange

14h –14h15 : Introduction – carrière evaluation ITA
Eric Gintzburger

14h15-15h30 : débat

15h30-15h40 : Introduction J.P. Bazin

vie section inserm candidatures CE BI

15h40 - 16 h : Vote des membres de la CE et du Bureau Inserm

16 h : Désignation des 3 délégués représentants les « isolés » au
Congrès National du SNTRS.

16 h – 17h30 : Examen des Amendements et votes des textes nationaux
(orientation, plateforme revendicative)

17h30 : Conclusion.

20 h : soirée fraternelle (lieu à préciser).

24ème CONGRES du SNTRS CGT
RAPPORT D'ACTIVITE 2000-2002
De la Section Nationale INSERM

Introduction :

D'un DG à l'autre : vers la fin de l'INSERM comme institut public de recherche ?

Ce mandat de 2000 à 2002 a vu le **départ de Claude GRISCELLI** du poste de Directeur Général de l'INSERM (février 2001), départ attendu et même fortement revendiqué par l'ensemble des syndicats et des personnels, tant il a mis à plat notre Institut par sa politique antidémocratique de remise en cause de la recherche fondamentale au profit de la seule recherche clinique appliquée, avec la mainmise des Hospitalo-Universitaires dans toutes les instances et Comités Ad Hoc divers qu'il a mis en place.

Nommé depuis un peu plus d'un an, le **nouveau Directeur Général de l'INSERM, Christian BRECHOT**, a globalement **continué la même politique**, avec peut être la démagogie en moins ! Contrairement à ce que l'on pouvait espérer, l'arrivée d'un « scientifique », même d'origine Hospitalo-U, à la place d'un « politique » ne s'est pas vraiment avéré une bonne chose ni pour l'Institut, ni pour les personnels : en effet, si l'actuel DG ne pratique plus la langue de bois, par contre il ne s'embarrasse pas de manières : il prend ses décisions tout seul, sans concertation et sans même se soucier de l'avis de la communauté scientifique et des personnels !

Ainsi, en cette rentrée de septembre 2002, date de rédaction de ce rapport d'activité, notre DG multiplie les initiatives de « réformes » de l'Institut, sans aucune concertation ni débat dans les instances scientifiques encore moins avec les représentants des personnels. C'est tout juste si, dans des « réunions » d'informations, il nous annonce ce qu'il a décidé ! Ainsi, après avoir créé les « super-unités » Cochin et Purpan à Toulouse contre l'avis du Conseil Scientifique, réduit le mandat des Unités de 12 à 8 ans, distribué des « sur-salaires » de 1500 euros par mois à quelques chercheurs sélectionnés par lui-même, imposé le classement des ITA dans les Unités et en Régions malgré l'opposition de tous les syndicats et les refus de nombreux DU, il annonce maintenant rien de moins **qu'un changement du statut de l'INSERM**, soit pour passer d'un EPST à un EPIC ; soit pour rêver d'un grand « NIH » français, c'est à dire à une grande « Agence » de moyens sans murs, réunissant les activités de l'INSERM, du Département des Sciences de la Vie du CNRS, de la section Biologie du CEA, ... comme semble l'indiquer sa récente interview au journal « Nature » du 29 août 2002.

Soit du pain sur la planche pour le syndicat et autant de raisons d'appeler à l'action les personnels pour à la fois défendre nos conditions de vie et de travail (salaires, emploi, carrières) et le service public de recherche médicale, biologique et en santé qu'est l'INSERM !

I- Les Structures :

Une des attaques la plus forte et constante de nos Directions a porté sur les structures de l'INSERM, à la fois sur son administration (siège et ADR) que sur les formations de recherche (unités, IFR, « équipes »).

I-1) la réorganisation de l'Administration (Siège, ADR)

L'arrivée en 1999 d'un **nouveau Secrétaire Général, Henri DOUCHIN**, bien connu au CNRS comme DRH, avec toute une « équipe » venant aussi du CNRS, comme la nouvelle Directrice des Ressources Humaines (DRH) Françoise PIERRE, s'est traduite par le grand projet de **réorganisation et de décentralisation de l'Administration centrale**.

Sans remettre en cause la nécessité d'une évolution des structures de l'Administration, ni l'intérêt de se rapprocher des personnels en favorisant les Régions (avec les risques que cela peut aussi amener en termes d'égalité entre tous les personnels quel que soit leur lieu de travail), la section du Siège du SNTRS ainsi que l'ensemble du syndicat a dû **appeler les personnels à l'action** car cette réorganisation se faisait **sans concertation** avec les intéressés, **sans état des lieux sérieux** et surtout on remettait en cause brutalement des services du siège sans pour autant donner les moyens suffisants en personnels et en formations. En fait, au nom de la « modernisation » de l'Administration, c'est toute une politique de reprise en mains des services et de leurs personnels qui a été mise en œuvre, en visant particulièrement tous ceux qui avaient acquis des compétences depuis des années à l'INSERM au profit soit d'une **externalisation** à des sociétés externes, gracieusement payées sans pour autant être très efficaces (l'affaire du nouveau Logo de l'INSERM ou du logiciel de gestion « Achat » sont des exemples criants !) soit de la mise à l'écart forcée de ses personnels ayant comme seul tord leur compétence, ce qui nous a amenés à dénoncer ces « **délits de compétences** » ! Si en plus ces personnels étaient des militants syndicaux à la CGT, alors les pressions ont été encore plus fortes, allant même à des situations d'harcèlement, aboutissant aux départs successifs de nos responsables SNTRS du siège de Tolbiac !

Mais **une grande majorité des personnels du siège se sont mis dans l'action (mars-avril 2000)** en signant une pétition syndicale initiée par le SNTRS, reprise ensuite par les autres syndicats, en participant à des Assemblées Générales régulières, en élaborant des propositions revendicatives concrètes. Ces initiatives se sont concrétisées par **plusieurs actions fortes** dont des rassemblements devant le CTPC et le Conseil d'Administration (13 avril 2000). Le SNTRS, ses militants comme ses élus ou représentants, a vraiment été en première ligne de ce mouvement, d'autant plus que le SGEN a pour le moins fait preuve de beaucoup d'ambiguïtés. Cela s'est traduit ensuite aussi tant au niveau de l'adhésion au SNTRS qu'au niveau des résultats des élections aux CAP de 2001 (voir plus loin).

Si on ne peut pas dire que cette action a permis de remettre fondamentalement en cause les projets de la Direction, cela a beaucoup pesé pour que les personnels du siège et des ADR puissent se faire entendre, obtiennent certaines garanties, mais surtout cela a montré que les personnels administratifs n'étaient pas des « lèches-bottes » de la Direction !

I-2) la fin des Unités ?

Autre attaque constante des Directions, celle concernant la structure des unités de recherche INSERM, unité propre mais dans lesquelles se retrouvent aussi bien des personnels statutaires, chercheurs et ITA, INSERM ou CNRS que des Hospitalo-Universitaires ou des personnes d'autres organismes comme les Centres Anti-Cancéreux, le CEA, l'Institut Pasteur, l'Institut Curie, autour d'un thème de recherche fédérateur et pour une durée suffisante à la mise en place et à l'épanouissement des différentes équipes, dans un esprit de solidarité.

Or, au nom de la « modernité », C Griscelli institua de **nouvelles structures, les « équipes », appelées EPI ou EMI** selon qu'elles étaient propres ou mixtes, dont la caractéristique essentielle était qu'elle pouvait ne pas avoir de personnel INSERM (politique de « labellisation »). Le nouveau DG, C Bréchet a développé encore plus ce concept d'équipe, qui à ses yeux, doit être **l'unité de base de l'Institut !** D'où de fait la remise en cause des « unités » avec sa récente décision de **réduire leur mandat de 12 à 8 ans**, tout en annonçant que pour lui cela était encore de trop ! Il rêve de mettre la durée des « unités » (en fait toutes des « équipes ») à 5 ou 6 ans.

Il est facile de voir que cette mesure va engendrer un grand nombre de « petites équipes », sur des thèmes très limités et pour des durées courtes, lesquelles devront nécessairement se rattacher à une structure plus lourde pour mettre en commun des outils lourds (**plateaux techniques**). Il s'en suit inévitablement qu'en complément à cette « atomisation » des unités en équipes doit se former des structures plus lourdes comme les **Instituts Fédératifs de Recherche (IFR)** ou même des « méga-unités » comme à Cochin et à Purpan (Toulouse), unités organisées en départements regroupant plusieurs équipes. De facto, ces « Instituts » échappent à l'évaluation nationale et comparative des instances scientifiques, la preuve en est que Cochin et Purpan ont été créés malgré l'avis négatif du Conseil Scientifique ! Cette évolution s'inscrit aussi parfaitement dans la politique du 6^{ème} PCRD impliquant l'émergence de « pôles d'excellences » européens.

La section INSERM s'est attachée à la fois à dénoncer ces évolutions dans les instances et particulièrement au Conseil Scientifique, avec une réelle influence, et aussi à aller à la rencontre des personnels de ces unités en organisant des AG avant et après les décisions. Nous avons aussi essayé de réfléchir aux évolutions nécessaires des structures, en ne nous contentant pas seulement d'exiger le maintien du système classique des unités, réflexion à poursuivre.

II- Politique Scientifique - Evaluation :

Comme on l'a vu pour les changements de structures imposés par les Directions, à la base de toute politique scientifique, **les diverses instances scientifiques de l'INSERM ont été petit à petit mises sur la touche** : non seulement elles ne sont pas consultées avant les décisions, mais elles n'en sont même plus informées !

En effet, que ce soit avec Griscelli ou avec Bréchet, il y a eu **une multiplication d'Appels d'offres**, le plus souvent sur des thèmes ciblés et plutôt appliqués mais pas toujours, mais avec une constance : les projets étaient évalués par des **Comités Ad Hoc**, composés par des gens nommés par le DG ou par les Ministères. Il s'est trouvé que parmi ces « experts » nommés, il y avait des membres des CSS, même parfois, mais rarement, des élus, les **Commissions Scientifiques Spécialisées** devenant de fait des « viviers » à experts !

En parallèle à la généralisation de ces appels d'offres, **l'évaluation des chercheurs par les CSS** (évaluation par les pairs) a été aussi remise en cause par diverses mesures autoritaires des Directions : notation des activités réparties en « catégories » dont la valorisation, introduction de **l'avis du Directeur d'unité dans le rapport d'activité** du chercheur, et récemment, mise en place d'une **évaluation « électronique » appelée « EVA »**, source de bien des désagréments.

Autre changement de taille dans l'évaluation scientifique, instituée par Griscelli, poursuivie ensuite, c'est le **changement de nature des « InterCommissions »** avec le fait de les **autoriser à procéder aux recrutements de chercheurs CR1-CR2** et à la **création d'équipes** : à l'origine, ces structures, comprenant des élus des CSS (dont un élu C) et une majorité de nommés représentant un secteur particulier d'activité, devaient permettre de faire le point sur des sujets transversaux, non pris en compte par les « disciplines » classiques de l'INSERM, comme les drogues, les thérapies cellulaires, ... La section INSERM avait alors approuvé cette démarche et nous avions demandé à nos élus C de se porter candidats à ces InterCommissions, d'où le fait qu'il y ait un élu C SNTRS dans chacune. L'intérêt était que ces structures n'avaient pas à se soucier de traiter de « dossiers » comme les CSS mais seulement de proposer des actions (colloques, livres, ...). Le fait que ces InterCommissions se mettent à procéder à des recrutements de chercheurs a complètement changé leur nature et leurs missions ! Avec les autres syndicats, nous avons fortement dénoncé ce fait.

Enfin, une action forte de nos **élus C (ITA) dans les CSS** a été l'exigence qu'ils puissent **participer aux auditions des concours chercheurs, sans y prendre part**, au nom du droit à la même information pour tout membre d'une CSS. Cette revendication, portée par les syndicats en particulier le SNTRS et le SGEN, a été approuvée par une grande majorité des membres des CSS, élus et nommés, votée sous forme de motion par presque toutes les CSS et par le CS. Le nouveau DG s'était déclaré favorable à cette proposition lors de son installation, mais après ... plus rien !! Avec l'arrivée d'« EVA », c'est même **une régression du rôle des élus C qui a eu lieu** car l'accès aux dossiers des candidats chercheurs était bloqué pour les élus ITA ! Cette « lutte », qui a beaucoup mobilisé nos élus et en a rendu plus d'un amère, nous a amenés devant un vrai débat : faut-il réserver la fonction d'élu ITA dans les instances scientifiques aux seuls Ingénieurs, de Recherche voir d'Etudes, comme la Direction ou le Ministère l'avait indirectement proposé, et comme le suggérait certains membres du SNCS voir même certains chercheurs du SNTRS ? Ou bien faut-il continuer à revendiquer qu'il n'y ait aucune différence entre les élus ITA, comme cela est notre position passée et actuelle ?

III- l'Institut :

Comme indiqué dans l'introduction de ce rapport, **c'est la nature même de notre Institut, un EPST, qui est aujourd'hui en question**, soit un Etablissement Public Scientifique et Technique, de droit public et dont les personnels sont des fonctionnaires, même si notre statut est en partie dérogatoire (voir la Loi d'Orientation ou LOP de 1982).

III-2) rôle du CTPC et du CA

Une des caractéristiques d'un EPST est d'avoir un **Conseil d'Administration (CA)**, comprenant des élus des personnels (même de façon très minoritaire) seule véritable instance décisionnelle, et un **Comité Technique Paritaire Central (CTPC)**, devant être consultés pour toutes modifications du fonctionnement de l'Institut et de la vie de ses personnels. Or force est de constater que ce rôle est de plus en plus mis en cause par les Directions, en particulier pour le CTPC : informations et documents remis au dernier moment, voir même en séance, votes du CTPC remis en cause (voir sur la RTT pour la borne à 39H), mépris récurrent des représentants des personnels ! En simplifiant, on pourrait dire que la politique de la Direction vis à vis du CTPC comme des syndicats c'est « cause toujours, je fais comme j'ai décidé ! ».

III-3) le Budget

La dotation de l'Etat au budget 2002 de l'INSERM est en augmentation de 10,7% en francs constant, mais la dotation de base aux unités n'est accrue que de 5,2%, l'essentiel va aux programmes incitatifs dont les crédits augmentent de 140% ! C'est donc un **net accroissement du pilotage** sur les priorités gouvernementales. La masse salariale est faiblement augmentée de 3,2%. Au niveau de l'emploi, s'il y a une certaine hausse des postes budgétaires (15 postes pour les chercheurs, 25 pour les ITA plus 40 postes ITA pour la résorption de la précarité) on est très loin des besoins qui sont de l'ordre de 400 postes d'ITA et de chercheurs. C'est pourquoi **tous les représentants syndicaux ont voté contre ce budget** au Conseil d'Administration.

Année	1999	2000	2001	2002
	en Millions de Frs	en Millions de Frs	en Millions d'euros	en Millions d'euros
Crédits de Paiements (CP)	622	634	95,6	103,2
Autorisations de Programmes (AP)	618	635	97,7	108,5
Dépenses ordinaires (DO) (salaires)	2023	2060	264,1	272,5
Budget Total (DO+CP)	3264	3329	359,7	375,7
Emplois Budgétaires ITA	2806	2806	2845	2870
Emplois Budgétaires Chercheurs	2202	2202	2237	2252
Total Emplois Budgétaires	5008	5008	5082	5122

**plus 40 postes ITA "résorption" précarité pour 2002*

III-4) les marchés publics

Une des actions la plus remarquée de notre ancien DG, Griscelli, est bien son zèle dans la mise en œuvre brutale à l'INSERM des nouvelles règles des marchés publics ce qui a littéralement paralysé de nombreux laboratoires et fait perdre un temps fou à de nombreux chercheurs et ITA. La section INSERM a été à l'initiative d'une **pétition** (février 2000), en commun avec le secteur chercheur du SNTRS, qui a eu un grand succès avec plus de 800 signatures dont de nombreuses « personnalités ». Avec l'arrivée de nouvelles versions du logiciel « Achat », si certaines choses se sont améliorées, il reste encore de nombreuses tracasseries et difficultés, en partie dues au fait que les personnels compétents du DSI (service informatique au siège) sont soit partis soit ont été mutés souvent contre leur gré (voir plus haut).

III-5) contractualisation INSERM-Université

Une autre « œuvre » de Griscelli est la signature d'une **convention « générale » entre l'INSERM et les Universités**, là encore sans aucune concertation ni du Conseil Scientifique, ni des personnels ! Durant ce mandat, cette convention-type a été signée au niveau des **régions** entre l'INSERM et telle ou telle Université : nous avons dénoncé le manque de démocratie et de débat lors de l'élaboration de ses conventions « locales » mais surtout les mesures iniques contenues dans certaines conventions comme le prélèvement d'une partie des crédits externes des unités pour l'Université ou le fait qu'un Directeur d'Unité INSERM doive être nommé avec l'accord du Président de l'Université !

IV- Les personnels :

Bien évidemment, la remise en cause des missions et des structures de l'INSERM s'accompagne d'une attaque contre ses personnels, en particulier contre leur statut de fonctionnaire lequel serait aujourd'hui un frein pour améliorer les salaires et le recrutement selon notre Directeur Général !

IV-2) la RTT

L'aménagement et la réduction du temps de travail à l'INSERM se sont mises en place dans le cadre général des textes de la fonction publique et du ministère de la recherche mais avec peut être un **cynisme et un mépris des personnels plus marqués qu'ailleurs** ! Avant même que les « négociations » au niveau ministériel soient engagées, le Secrétaire Général de l'INSERM avait déjà tout prévu, ayant même diffusé un « règlement intérieur » pour les personnels du siège ! Cela a contribué à diffuser l'idée que tout était déjà décidé alors que l'on en était qu'au tout début ! Cela n'a pas aidé pour l'action, ce qui était sans doute un des buts poursuivis. Très vite, dans les **nombreuses AG organisées à la section INSERM sur la RTT**, la question des **jours de congés** est venue en force avec l'exigence des 23 jours de RTT en plus des 32 jours de congés

actuels. La section INSERM a décidé de mener sa propre campagne avec une **pétition** spécifique et des AG dans le plus grand nombre de sites possibles. Cette action s'est accentuée lors du vote du projet de **règlement intérieur au CTPC** (30 octobre 2001) : nous avons réussi à faire adopter la **borne supérieure à 39H**, les 2 jours de congés pour fractionnement, tout en **votant contre le texte globalement** car il n'y avait pas de création d'emplois de compensation. Or quelques jours après ce CTPC, le Directeur Général de l'INSERM décidait d'appliquer la borne supérieure à 38H30, sur injonction du Premier Ministre, comme au CNRS ! Quel bel exemple de déni de démocratie ! Nous avons engagé une action intersyndicale de protestation, mais il faut reconnaître notre réelle difficulté à mobiliser les personnels de l'INSERM sur ce point, le sentiment de fatalisme étant semble-t-il trop fort. Malgré tout, nous continuons à suivre l'application de la RTT dans les unités et les services et à défendre tous les personnels en difficultés, action curative à défaut d'avoir pu être préventive !

IV-3) Harcèlement moral – « délit de compétence » - Primes

Un des moyens de l'Administration pour mettre en place ces projets, c'est l'**usage du harcèlement moral systématique** afin de pousser par tous les moyens les personnes indésirables soit à la démission soit à la mutation forcée, avec un certain succès. Cette méthode de « management » est complétée par une **politique de primes « à la carte »** concernant aussi bien certains ITA bénéficiant de « primes exceptionnelles » importantes que certains chercheurs avec les « sur-primes » de 1500 euros par mois sur des contrats de 5 ans renouvelables, octroyés par le DG, lequel souhaite en proposer 100 pour 2003, afin d'atteindre environ 800 en quelques années sur les environ 2000 chercheurs statutaires !! A cela s'ajoute évidemment le fait que de plus en plus d'ITA aient vu leurs **primes de recherche modulées à la baisse**, sur proposition des Directeurs d'Unités ou Chefs de service, incités par la DRH ! La section INSERM a dénoncé avec vigueur cette politique et a diffusé largement un « dossier » sur le **harcèlement moral**, en informant les personnels sur leurs droits, en particulier ceux contenus dans la récente loi de modernisation sociale (Dossier qui a été ensuite largement repris par les sections du SNTRS du CNRS et diffusé dans la revue de la FERC « le Lien » !).

IV-4) Personnels ITA Handicapés

C'est une des actions importantes menées par la section INSERM du SNTRS, commencée par la **défense de CES-CEC handicapés menacés de licenciement** après plus de 6 ans d'activités à l'INSERM. Nous avons pu obtenir, d'abord seul, puis en intersyndicale, que l'INSERM cesse la pratique systématique de « pré-recrutement » par CES-CEC pour enfin appliquer la loi, c'est à dire un **CDD d'un an avec recrutement direct** si l'agent ne pose pas de problème, accompagné d'un véritable suivi. Ainsi, nous avons pu obtenir pour 2002 l'**intégration de 10 CES handicapés à l'INSERM**, la mise en place d'un **groupe de suivi** avec présence de représentants syndicaux, dans le cadre de la nouvelle Commission Nationale de Politique Sociale (CNPS). Il faut souligner que cette lutte a permis des succès importants d'abord pour ces personnels CES menacés de licenciements mais aussi par le respect de la loi ! C'est suffisamment rare dans notre activité syndicale qu'il faut relever que la lutte peut payer et être utile !! C'est le cas pour ce dossier !

IV-5) Droit syndical

Que cela soit au siège de l'INSERM ou en général, il a fallu taper plus d'une fois sur la table (lettre ouverte, entrevue, tract) pour dénoncer toutes les attaques contre le droit syndical à l'INSERM, allant de la simple intimidation au véritable harcèlement voir à la sanction par modulation de prime, mutation forcée ou refus de promotion !

IV-6) ITA :

Ce qui préoccupe principalement les ITA (et les autres personnels statutaires ou précaires), c'est la vie quotidienne au travail. C'est pourquoi notre lutte pour la RTT était très importante. Mais pour les ITA, ce qui freine l'épanouissement au travail c'est le **blocage récurrent des carrières** : pas de perspectives de promotion par manque de postes aux concours internes ou en CAP et absence de postes frais pour nos collègues précaires pour travailler mieux et plus sereinement (conservation du savoir-faire des labos). Cette réalité est encore accentuée par un **mauvais fonctionnement des CAP ITA**. Les élus ont de plus en plus de mal à obtenir des informations fiables leur permettant de faire correctement leur travail. Les cas de **licenciements en fin de stage**, qui se sont multipliés ces dernières années, sont autant de drames humains difficiles à supporter pour nos élus, la Direction restant sourde à toutes solutions alternatives (prolongation de stage dans un autre labo ou service).

Mais c'est la mise en place autoritaire par la Direction du **classement régional des ITA**, d'abord pour 2 régions en 2001 à titre expérimental, ensuite généralisé à toutes les ADR en 2002, qui a remis en cause fortement le rôle des élus des personnels à ces CAP !. Nous avons réussi à la séance plénière des élus en CAP d'octobre 2001 à obtenir la suspension de ce processus et le fait qu'il ne soit pas tenu compte de ces classements dans les 2 régions tests, grâce à une forte mobilisation des élus, tous syndicats confondus. L'annonce en début 2002 par le nouveau DG de la généralisation de ces classements régionaux avec en plus la demande de **classement des ITA dans les unités et les services** par les Directeurs d'unités et les Chefs de service, a été un choc très dur pour les ITA ! Une **pétition intersyndicale** a recueilli plus de 500 signatures en quelques semaines et nous avons boycotté un CTPC (13 février 2002) pour protester contre cette mesure appliquée par le DG sans aucune concertation. Cette action s'est poursuivie par un appel aux Directeurs d'Unités à ne pas faire de classement des ITA lors des réunions régionales (mai-juin 2002), appel relativement bien entendu puisque sur 12 ADR, au moins 6 ont refusé de faire ce classement, en particulier toutes celles de la région parisienne ! Affaire à suivre lors de la tenue des CAP en octobre 2002 !

Autre point de discordance entre la Direction et les ITA, c'est la décision du Secrétaire Général en janvier 2000 d'**imposer la présence des Directeurs d'unités (ou leurs représentants) dans les jurys de recrutement ITA**, ce qui n'existait pas à l'INSERM jusqu'à présent, à la satisfaction aussi bien des personnels, des syndicats et de l'administration de l'époque. Cette mesure, toujours prise de manière autoritaire sans consultation (c'est une constante de nos Directions à l'INSERM !), est pour nous une remise en cause de l'équité entre les candidats à un concours et source de nombres de

dysfonctionnements des jurys que nous avons dénoncés. Avec les autres syndicats, surtout le SGEN, nous nous sommes opposés à cette mesure et nos élus C faisant partis des jurys ont refusé de siéger si des DU étaient présents ! Notre action a amené le nouveau DG à négocier certains aménagements pour le bon fonctionnement des jurys, sans pour autant remettre en cause fondamentalement cette mesure.

IV-7) Chercheurs :

Outre la mise en place cette année de « compléments de salaires » à certains chercheurs et la remise en cause de leur évaluation par les pairs (voir plus haut), l'aspect le plus important de la politique du nouveau DG, C Bréchet, c'est sa volonté de **retarder l'âge de recrutement des chercheurs**. Le DG a imposé le changement du taux de **recrutement de CR1, passant de 40 à 60%** (soit le taux de plus élevé de tous les EPST !), avec, il faut bien le dire, l'appui plus ou moins passif des autres syndicats ! En effet, aux CTPC des 30 octobre 2001 et 10 avril 2002, **seuls les représentants SNTRS CGT ont voté contre cette mesure** (le SGEN et le SNIRS votant pour, le SNCS s'abstenant). Il s'en suit une nette diminution du nombre de recrutements jeunes, au niveau CR2, c'est à dire après la thèse.

De même, la mise en place du programme « Avenir » en 2001 par le nouveau DG est un moyen de **pérenniser la situation de précarité des post-docs** en leur attribuant des crédits importants ainsi que des moyens lourds (locaux) pour une durée de 3 ans renouvelable, en parti payés à l'aide de partenaires (Hôpitaux, collectivités locales, associations, ...), ce qui risque de plus de déstabiliser les unités. C'est encore une remise en cause des instances scientifiques de l'INSERM puisque ce programme est évalué par un comité ad hoc. Nous avons fortement dénoncé cette mesure (lettre ouverte, tract, interventions au CTPC et au CA) tout en avançant **nos propositions pour un véritable statut de salarié du doctorant et du post-doc**, soit la logique inverse de celle proposée par le DG : il faut recruter jeune !

V- Formation, Conditions de Travail, Action Sociale

Un des choix de notre dernière conférence INSERM en 1999 avait été de souligner l'importance de mettre en avant **l'amélioration des conditions de travail** des personnels, qu'ils soient titulaires ou précaires, allant de pair avec le développement de la formation permanente et d'une action sociale accessible à tous.

V-1) Formation (CNFP)

La composition de la Commission Nationale de la Formation Permanente a été modifiée en 2000, du fait que l'ancienne formule, faisant participer des représentants de toutes les CSS et du CS, s'était avérée « inefficace » pour la Direction, en raison du manque de « motivation » des membres plus ou moins « volontaires » des instances scientifiques. Il faut aussi rappeler que le dernier mandat de cette CNFP a eu lieu sous une « présidence » du SNTRS ! La **nouvelle CNFP est donc maintenant une instance paritaire** comprenant 10 représentants des syndicats (selon les résultats des CAP) et 10 de l'Administration. Après la fusion du service de la formation permanente et celui des ateliers scientifiques, nous avons pu constater un glissement progressif vers des formations de type « stage post-doctoral » ou vers des formations de « managements » pour permettre une « plus grande adaptabilité aux postes » de l'administration, avec l'abandon du rôle de la formation dans le développement personnel des agents !

V-2) Conditions de travail (CCHS)

Nous avons aussi mené des actions concrètes tant au niveau local qu'au niveau national (CCHS) touchant aux conditions de travail, lesquelles se sont encore gravement altérées dans cette période par l'accroissement de la précarité, les pressions diverses des entreprises ou des associations pour « aller vite » et aussi parfois du fait de l'attitude irresponsable de certains Directeurs d'unités. Les suites de **l'affaire « Bihain »**, directeur de l'Unité 391 de Rennes, soupçonné de fraude et responsable de graves atteintes à la santé morale et physique de ses personnels, pèsent encore sur la politique de l'INSERM en ce domaine. Ainsi, la mise en place d'un service « qualité » et d'un « comité d'éthique » en sont des exemples.

Des améliorations sensibles ont eu lieu comme une sensibilisation des futurs directeurs, des personnels aux problèmes du respect des règles d'hygiène et de sécurité, voir pour certains laboratoires concernés, des Bonnes Pratiques de Laboratoires, mais parfois sans en donner vraiment les moyens tant financiers qu'en formation. De même, la mise en place généralisée des **cahiers de laboratoires** pouvait être une bonne chose, mais cela n'a pas toujours été suivi d'explications suffisantes sur leur rôle et souvent mal compris par certains chercheurs.

Mais surtout, c'est l'attitude scandaleuse de la Direction qui s'obstine à ne reconnaître que les personnels payés par l'INSERM en laissant de côté les nombreux précaires et post-docs, souvent les premières victimes d'accidents car les plus exposés et sous pression de leurs chefs ! Ainsi, lors de l'accident d'un post-doc, payé par l'AFM sur des échantillons de singes infectés par le virus Herpes B, pouvant être mortel pour l'homme, l'administration a mis au moins 6 mois pour réagir et encore trois mois pour l'euthanasie des 80 singes infectés restant à l'animalerie de Jouy en Josas de l'INRA, et encore, grâce à une action forte (mais discrète) de la section INSERM et de nos camarades de la CGT INRA ! Nous sommes aussi intervenus pour dénoncer l'installation d'un laboratoire de **type P4** en plein centre de Lyon, par la fondation Mérieux, dans lequel devrait travailler des équipes de l'INSERM et du CNRS ! Nous devons continuer d'intervenir sur chaque cas de remise en cause des règles d'hygiène et de sécurité.

Une autre suite de l'affaire Bihain a été l'élaboration par les membres du CCHS, dont les représentants SNTRS CGT, d'un **chapitre Hygiène et Sécurité** complet inséré dans les dossiers de **demandes d'unité ou d'équipes** ainsi que dans les rapports des examens quadriennaux et d'un **protocole pour la fermeture des unités**.

V-3) Action sociale (CAES et CNPS)

L'action sociale à l'INSERM a connu une évolution importante ces dernières années : augmentation de la subvention versée au CAES passant de 0,58 à 0,62% de la masse salariale, nouvelles prestations gérées par le CAES (crèches, centres aérés et périscolaires, ...), création de la **Commission Nationale de Politique Sociale** (instance paritaire), mise en place d'un

pôle « Insertion et Handicap », mise en place d'un **réseau d'assistantes sociales**, autant d'avancées réelles, même si parfois les moyens ne suivent pas toujours. Cela a amené une action plus importante du syndicat tant en termes d'actions que de présence dans toutes ces nouvelles structures. Le renouvellement du CAES en 2002 sera vu ci-dessous dans le cadre de l'analyse de nos résultats électoraux.

VI- Sciences et société

Une des activités importantes de la section INSERM a été de s'impliquer dans la réflexion et l'action sur des sujets à l'interface entre sciences et société. Ce choix découle naturellement du constat que de nombreux problèmes touchant à nos conditions de travail, à nos missions ne sont pas spécifiques à l'INSERM mais impliquent d'autres acteurs comme l'Hôpital, les centres de recherches de l'industrie privée, ce d'autant plus que dans le champs de la **recherche médicale** il y a eu ces dernières années de nombreuses évolutions : implications de plus en plus fortes des **associations caritatives** dont l'AFM (avec le Téléthon), la création de **nombreux GIP** entre l'INSERM et différents partenaires comme le réseau des **Génopoles**, le projet de **Physiopole** ou d'**Agences** dont certaines reprennent de fait certaines missions de l'INSERM : Agence de Veille Sanitaire, ANRS (Sida), la future Agence contre le Cancer, voulue par Chirac ?

Il semble dont évident aussi bien au niveau de l'INSERM qu'au niveau confédéral, que la question de l'avenir de la recherche médicale, ses missions, son statut et celui de ses personnels sont des questions importantes qui ne concernent pas seulement la section INSERM du SNTRS ! C'est pourquoi nous nous sommes impliqués dans **différents groupes de travail**, tant au niveau du SNTRS qu'au **niveau confédéral** comme sur la **Bioéthique** et sur la **Santé**, que nous avons amené la FERC et la confédération CGT à s'exprimer sur le **Téléthon** et plus généralement sur le rôle des associations caritatives, contre le **brevetage du génome et du vivant** (avec d'autres associations et syndicats), contre l'**usage des tests génétiques au travail**, questions a priori nouvelles pour la CGT. De même nous avons eu des relations étroites avec nos camarades des syndicats CGT de la recherche pharmaceutique en particulier ceux du groupe **Aventis**, concernant la défense des sites de Romainville et de Vitry. En particulier, nous avons interpellé les directions de l'INSERM et du CNRS sur les évolutions du **GIP HMR-Aventis**, menacé de fermeture aujourd'hui. Nous avons été à l'initiative de la mise en place d'un **groupe de travail « Recherche et santé »** dans le cadre du pôle confédéral Recherche.

VII- L'influence du SNTRS-CGT à l'INSERM

VII-1) Elections

Depuis la dernière Conférence Nationale à la date de rédaction de ce rapport, **trois élections ont eu lieu à l'INSERM** : Commissions Paritaires Administratives (CAP) en 2001, Comité National d'Action Sociale (CNAS du CAES) et Conseil d'Administration (CA) en 2002.

VII-1-1) Elections CAP 2001 :

Le bilan global est un **net progrès de notre influence à l'INSERM** : le **SNTRS CGT devient le premier syndicat à l'INSERM (ITA et Chercheurs) pour les CAP 2001** et ce pour la première fois ! En 1998, nous étions devenus les premiers chez les ITA mais le SGEN était encore le premier syndicat sur le total ITA-Chercheurs avec une avance d'environ 5% sur le SNTRS. **En 2001, le SNTRS dépasse le SGEN de 4,7% ! Soit une progression de 9,9% et un gain de 10 élus, passant de 12 à 22 élus !** (22 élus « théoriques » mais en pratique nous n'en avons eu que 19 élus faute de candidats dans les classes supérieures pour certaines CAP !).

CAP Chercheurs + ITA	SNTRS	USCA	SGEN	SNIRS	SNCS	CFTC
1995	15,99	2,37	33,06	21,88	20,51	6,18
1998	21,89	0	26,04	24,20	20,43	7,44
2002	31,79	0	27,08	16,64	18,60	5,89

A noter une **baisse de participation de 5,7%** avec 55,5% de votants, mais pour 4 CAP il a fallu un second tour, le quorum des 50% de votants n'étant pas atteint : CAP 1 (DR), CAP 7 (AJT), CAP 8 (AGT) et CAP 11 (AJA). Le **SNTRS-CGT devient la première organisation syndicale tous corps confondus (ITA+Chercheurs) dans 5 régions (aucune en 1998) où nous dépassons les 30%**.

CAP 2001 ITA

Concernant les 9 CAP ITA, le **SNTRS CGT présentait des listes partout**, ce qui n'était pas le cas en 1998 (8 listes). Le **SGEN par contre n'a présenté que 6 listes en 2001**, pour 8 listes en 1998, ce qui explique en partie son recul. Le **SNIRS et la CFTC ont présenté le même nombre de listes en 2001 qu'en 1998**, soit 8 listes pour le SNIRS et 6 listes pour la CFTC.

Nous avons largement conforté notre première place chez les ITA avec 44,4% soit un progrès de 11% par rapport à 1998 !!

CAP ITA		SNTRS		SGEN		SNIRS		CFTC		SNCS	
1991	(11CAP)	30,2	(8 listes)	34,4	(6 listes)	22,3	(7 listes)	13,1	(7 listes)	0	0
1995	(9CAP)	26,75	(6 listes)	40,68	(8 listes)	22,23	(8 listes)	10,34	(6 listes)	0	0
1998	(9 CAP)	33,25	(8 listes)	28,39	(7 listes)	25,86	(8 listes)	12,50	(6 listes)	0	0
2001	(9CAP)	44,37	(9 listes)	28,9	(6 listes)	16,49	(8 listes)	9,55	(6 listes)	0,7	(1 liste)

Nous devançons le SGEN de 15,5% alors qu'en 1998 nous avons une avance de 5,9%. Il semble évident que ce résultat est en partie dû à notre forte présence et mobilisation lors du mouvement des personnels du siège INSERM, alors que le SGEN s'est par contre beaucoup déconsidéré à cette occasion par ses attitudes pour les moins ambigües.

Ceci est en partie illustré par les résultats à la CAP 10 des SAR (Secrétaires), nombreuses au Siège et dans les ADR : nous passons de 27,5% à 53% soit un progrès de 25,5% alors que le SGEN chute de 5,3% avec 17,2%, le SNIRS de 16,8% avec 12,6% et la CFTC de 3,4% avec 17,2%. Le SNTRS obtenant 4 des 6 sièges de la CAP 10 soit un gain de 2 sièges.

Mais le fait nouveau de ces élections aux CAP 2001 INSERM, c'est la présence pour la première fois d'une liste du SNCS à la CAP 3 (Ingénieurs de Recherche), ce qui concrétisait une volonté du SNCS de syndicaliser une partie des ITA (IR, IE voire même AI). Malgré cette « concurrence » nouvelle, dont nous aurions pu craindre qu'elle nous soit défavorable, notre score dans cette CAP IR est en progrès de 2,3% avec 34,2%, le SGEN étant toujours le premier syndicat pour les IR avec 44% (soit plus 2,5%). Donc le faible score du SNCS, 6% (soit 11 voix), ne s'est fait qu'au détriment du SNIRS (la CFTC ne se présentant par chez les IR) avec une forte baisse de 10,8% avec 15,8%. Pour un syndicat de « cadre » (rattaché à la CGC), le SNIRS perd donc son élu chez les IR mais aussi chez les IE (-8%) et chez les AAR (-14%) !!

A noter aussi nos bons résultats en AI (CAP5) dans laquelle nous devenons le premier syndicat avec 37,2% (soit plus 8,8%) devant le SGEN avec 35,2% (soit une perte 1,9%).

Le SNTRS-CGT devient la première organisation syndicale dans 6 CAP ITA et même devient majoritaire dans 4 CAP. Le SNTRS CGT est en 2^{ème} place dans les 3 autres CAP ITA. A noter que pour les 9 CAP ITA, la participation chute de 5,3% (moins 116 votants) avec 58% de votants. Le SNTRS-CGT devient la première organisation syndicale chez les ITA dans 7 régions (pour 4 seulement en 1998) et la 2^{ème} dans la dernière (Strasbourg où le SNIRS reste en tête). Nous sommes même majoritaires dans 2 ADR : 60,7% à Toulouse (+17,7%) et 56,2% à Lille (+10,8%).

CAP 2001 Chercheurs

A l'INSERM, les élections aux CAP de 1998 marquaient officiellement la fin de l'existence de l'USCA et donc depuis une seule liste SNTRS CGT a été présentée.

CAP Chercheurs		SNTRS		USCA		SGEN		SNIRS		SNCS	
1995	(CR+DR)	0		5,89	(1 liste)	21,73	(2 listes)	21,36	(2 listes)	51,01	(2 listes)
1998	(CR+DR)	5,17	(1 liste)	0		22,57	(2 listes)	21,76	(2 listes)	50,50	(2 listes)
2001	(CR+DR)	11,57	(2 listes)	0		24,16	(2 listes)	16,89	(2 listes)	47,39	(2 listes)

Pour les CAP 2001, nous avons pu pour la première fois nous présenter dans les 2 CAP de chercheurs : CAP 1 des DR (Directeurs de Recherche) et CAP 2 des CR (Chargés de recherche) ! Nous obtenons un très bon résultat global pour ces 2 CAP avec 11,6% (soit un progrès de 6,4% sur 1998) même si nous n'avons pas (encore ?) d'élus ! (il nous a manqué 3 voix seulement en CR !) Notre score est aussi en large progrès sur le résultat de l'USCA en 1995 (5,9% avec une seule liste en CR et pas de liste du SNTRS).

Le SNCS-FSU perd 3,1% avec 47,4% : il n'atteint plus la majorité sur l'ensemble des chercheurs ! Le SGEN-CFDT progresse de 1,6% avec 24,2%. Le SNIRS-CGC perd 4,9% avec 16,9%.

Pour les 2 CAP Chercheurs, la participation chute de 5,7% (moins 263 votants) avec 55,5% de votants.

Pour les Chercheurs (CR+DR), le SNTRS CGT dépasse la barre des 10% dans 5 régions !

CAP 1 Chercheurs (DR) :

Pour la première fois le SNTRS-CGT présentait une liste chez les Directeurs de Recherche : avec 7% et 28 voix nous faisons un très bon score et donc devenons représentatif chez les DR (plus de 5%). Le SNCS-FSU conserve de justesse la majorité (50,5%) mais perd 5,4%. Le SGEN-CFDT gagne 4,4% avec 26,4%. Le SNIRS-CGC perd 6% avec 16,1%. A noter une importante chute de la participation de 11,5% avec 51,1% de votants.

CAP Chercheurs		SNTRS	USCA	SGEN	SNIRS	SNCS
1995	DR	0	0	23,67	23,01	53,32
1998	DR	0	0	22,03	22,03	55,93
2001	DR	7,04	0	26,38	16,08	50,50

CAP 2 Chercheurs (CR) :

Le SNTRS-CGT progresse de 6,4% (plus 57 voix) avec 14,7%. Le SNCS-FSU perd 1,2% avec 45,3% et garde ses 3 élus. Le SGEN-CFDT perd 0,4% avec 22,6% et garde 1 élu. Le SNIRS-CGC perd 4,1% avec 17,4% et garde aussi 1 élu. A noter une chute de la participation de 3% avec 52,4% de votants.

CAP Chercheurs		SNTRS	USCA	SGEN	SNIRS	SNCS
1995	CR	0	10,09	20,35	20,19	49,37
1998	CR	9,03	0	22,98	21,55	46,43
2001	CR	14,68	0	22,63	17,44	45,25

VII-1-2) Elections CAES 2002 :

Tout d'abord, il faut rappeler que le mode électoral a changé en 1999 : un seul collège ITA-Chercheurs où tout le monde vote pour une liste de 17 candidats.

Pour les élections au CAES d'avril 2002, le quorum a été atteint de justesse : 2678 votants pour un quorum à 2669 soit seulement 50,2% de votants (en 1999, il y avait eu 53,3% de votants soit 184 votants de plus qu'en 2002).

Le SGEN-CFDT progresse de 3,8% et regagne un élu (perdu en 1999), et reste de loin le premier syndicat au CAES avec 43,8% et donc 8 élus sur 17 membres au CNAS. Le SNIRS-CGC progresse aussi de 1,2% et maintient ses 2 élus avec 15,7%. Le SNCS-FSU perd 1,1% mais garde ses 3 élus avec 18,4%. C'est le SNTRS CGT qui fait les frais de la baisse de la participation et est le grand perdant de cette élection : nous perdons 4% (soit une perte de 145 voix) avec 22,1% (nous restons quand même le deuxième syndicat au CAES) et en conséquence nous perdons aussi un élu (soit seulement 4 élus). Nous revenons donc à la même situation qu'avant ce dernier mandat.

CAES	SNTRS		SGEN		SNIRS		SNCS	
1999	26,07	(5 élus)	39,95	(7 élus)	14,45	(2 élus)	19,53	(3 élus)
2002	22,10	(4 élus)	43,79	(8 élus)	15,67	(2 élus)	18,43	(3 élus)

Ces résultats sont mauvais et aussi surprenant !! En effet, depuis au moins 5 ans, c'est la première fois que nous avons un tel échec et un tel recul dans une élection à l'INSERM ! Et ce alors que l'activité syndicale de la section INSERM du SNTRS CGT est très active, qu'il y a des luttes, des adhésions, et une expression syndicale riche. La prédominance du SGEN au CAES INSERM n'est pas une nouveauté, on pourrait même dire que l'on revient à des résultats "normaux" au CAES INSERM !! De même que le différentiel entre nos résultats CAES et les autres (CAP, CA en particuliers) n'est pas aussi nouveau. Mais ces dernières années, nos progrès à toutes les élections et en particulier au CAES avaient réduit l'écart entre nous et le SGEN.

Aux élections du CAES de 1999, nous avons gagné un siège (avec une seule liste CGT après l'intégration de l'USCA au SNTRS). Le SGEN et le SNCS avaient aussi énormément renouvelé leurs élus : nouveau président et surtout départ des anciens élus les plus controversés. Dans ce nouveau contexte de "confiance", il a été possible pour le SNTRS CGT d'être au Bureau du CAES et d'assurer d'importantes responsabilités : Vice-Présidence, Trésorerie, ainsi que deux commissions Voyages et Solidarité. Le travail de nos élus a été très important et nous pouvons dire honnêtement que le poids de la CGT était bien supérieur à son nombre d'élus dans le CNAS !! Une interrogation ? : peut être que cette forte activité de nos élus CGT au Bureau, au CNAS a été « noyée » dans le bilan général du CNAS sortant sans que la part de l'apport « spécifique » CGT soit bien apparue ??

VII-1-3) Elections Conseil d'Administration 2002 :

La première caractéristique de ces élections au CA INSERM 2002 est la baisse sensible de la participation, tant dans le Collège 1 (Chercheurs) que dans le Collège 2 (ITA), passant d'environ 56% de votants en 1999 pour les 2 collèges à 52% pour les ITA et tout juste 50% pour les chercheurs ! Soit une baisse de la participation est de 5,2% pour les 2 collèges.

Le SNTRS CGT progresse légèrement de 0,9% avec une perte de 23 voix avec 25,3%. Le SGEN progresse de 1,9% avec une perte de 13 voix avec 34,9%. Le SNIRS perd 1,6% et 68 voix avec 15,7%. Le SNCS perd 1,1% et 62 voix avec 19,2%. La CFTC perd 0,1% et 12 voix avec 4,9%. La répartition en siège reste inchangée : 1 siège pour le SNCS, 1 pour le SNTRS, 2 pour le SNIRS et 2 pour le SGEN (3 sièges Chercheurs et 3 sièges ITA).

C'est un bon résultat pour le SNTRS CGT, qui confirme notre place importante chez les ITA (même si nous ne sommes plus les premiers, mais cela se joue à peu de voix entre nous et le SGEN, ce qui est quand même une donnée nouvelle depuis 1999 !!) et qui est encourageant chez les chercheurs où on constate une progression continue, peut être encore un peu trop lente !!

CA Chercheurs + ITA	SNTRS	USCA	SGEN	SNIRS	SNCS	CFTC
1996	18,45	2,62	35,31	18,86	19,72	5,03
1999	24,43	0	32,91	17,31	20,33	5,01
2002	25,31	0	34,86	15,72	19,23	4,88

Collège 2 (ITA) :

La baisse de la participation de 4,4% fait que tout le monde perd en voix !!

CA ITA	SNTRS	SGEN	SNIRS	CFTC
1996	29,39	41,7	20,51	8,41
1999	36,79	36,66	17,95	8,6
2002	36,50	38,10	17,08	8,32

Le SNTRS CGT reste stable sur une base haute : nous perdons 39 voix et 0,3% avec 500 voix et 36,5%. Mais il faut se rappeler qu'en 1999, nous étions passés de 29,4% à 36,8% soit une hausse de 7,4% ! Le problème est de rester aussi bien après une telle progression, et c'est le cas, malgré la baisse de la participation !! En 1999, nous avons "doublé" le SGEN pour la première fois au CA de ... 2 voix !! Cette année, le SGEN reprend la tête dans le collège ITA de ... 22 voix, avec 38,1% soit une perte de 15 voix et une légère hausse de 1,4%. Le SNIRS perd 29 voix et 0,9% avec 17,1% et la CFTC perd 12 voix et 0,3% avec 8,3%. La répartition en siège n'est pas changée : 1 siège pour le SNTRS, 1 pour le SGEN et 1 pour le SNIRS.

Collège 1 (Chercheurs) :

Dans le contexte d'une chute de 6,3% de la participation entre 2002 et 1999 (soit 98 votants de moins), seuls le SGEN et le SNTRS progressent en voix et en pourcentage : +2 voix et +2,6% pour le SGEN avec 30,3% et +16 voix et +2,3% pour le SNTRS CGT avec 91 voix et 9,4%. A noter que ce résultat est aussi supérieur au total SNTRS+USCA des

élections de 1993 : 8,6% et 85 voix (SNTRS: 2,1% et USCA: 6,5%). Le SNIRS perd 39 voix et 2,6% avec 13,8% et le SNCS perd 62 voix et 2,2% avec 46,5%. La répartition en siège n'est pas changée : 1 siège pour le SNCS, 1 pour le SGEN et 1 pour le SNIRS.

CA Chercheurs	SNTRS	USCA	SGEN	SNIRS	SNCS
1996	2,14	6,52	25,79	16,41	49,13
1999	7,16	0	27,67	16,41	48,76
2002	9,43	0	30,26	13,78	46,53

VIII- La vie de la Section Nationale INSERM

VIII-1) Effectifs

Si nous avons **peu plus d'adhérents en 2002** (à la date de ce rapport) qu'en 1999, c'est surtout parce que durant cette période nous avons eu **plus de 39 nouvelles adhésions**, compensant tout juste les **nombreux départs en retraite** et aussi certaines « démissions » de l'INSERM, en particulier de jeunes du siège, « victimes » du harcèlement moral subit. Ceci montre bien l'effort qu'il a fallu fournir et qu'il faudra continuer voir amplifier dans les prochaines années, du fait de l'accélération des départs en retraite ! Parmi les nouveaux venus, des jeunes du siège suite à l'action menée en 2000, nous permettant de faire vivre une section syndicale du SNTRS à Tolbiac et aussi certains chercheurs, dont plusieurs DR, souvent déçus du comportement du SNCS et qui se retrouvent plus à l'aise à la CGT.

Tableau des Effectifs de la Section Nationale INSERM
Années 1999-2002

EFFECTIFS						
	rappel 1996	1999	2000	2001	2002 (août)	Bilan 1999/2002
Adhérents Actifs	134	150	149	146	154	+4
dont FNI Payés	nd	144	146	141	nd	
INSERM Section Retraités	0	0	4	6	8	8
Total Actifs + Retraités INSERM	134	150	153	152	162	12
dont Nbre Chercheurs	8	16	17	17	21	5
dont Nbre Femmes	nd	93	95	94	98	6
MOUVEMENTS						
	rappel 1996	1999	2000	2001	2002 (août)	Bilan 1999/2002
Mutations vers Section Retraités	0	0	-4	-2	-2	-8
Adhésions	10	9	8	7	15	39
Annulations	-6	-5	-9	-9	-4	-27
dont Retraites		1	2	1	0	
dont Décès		1	0	1	0	
dont Démissions		1	5	3	1	
dont Départs INSERM		0	1	3	2	
dont Non cotisants*		2	1	1	1	
Bilan Entrées-Sorties	4	4	-1	-2	11	12

* radiation automatique après 3 ans de non versement de cotisation

De même, nous pouvons constater un **certain rajeunissement de nos adhérents**, mais cela ne suffit pas pour assurer l'avenir du syndicat. Il faut de plus que ces jeunes adhérents puissent rapidement s'impliquer dans la vie du syndicat, en particulier à la prochaine Commission exécutive et au Bureau INSERM.

Tranche d'âge Adhérents INSERM Actifs			
	1999	2002	Bilan 1999/2002
Inférieur à 30 ans	0	1	1
Entre 30 et 39 ans	11	19	8
Entre 40 et 49 ans	41	47	6
Entre 50 et 59 ans	71	70	-1
Entre 60 et 65 ans	20	14	-6
Supérieur à 65 ans	4	1	-3
Non renseigné	3	2	-1
TOTAL	150	154	+4

VIII-2) Sections

Nous ne pouvons faire que le constat que **globalement les sections locales INSERM ont mal fonctionné**, sauf pour une minorité (Siège, Toulouse, Bicêtre, La Pitié, Lyon). On ne peut pas s'en satisfaire. Il faudra rapidement assurer le renouvellement des responsables de certaines sections qui doivent prochainement prendre une retraite méritée.

VIII-3) Presse syndicale :

L'utilisation systématique du **courrier électronique** aussi bien pour des informations, des tracts, des comptes rendus nous a amenés petit à petit à éditor de **moins en moins de journal papier** « SNTRS INFOS INSERM » : 5 numéros en 2002, 5 en 2001 et seulement 2 pour l'année 2002 (au mois de septembre). Il s'en suit que ces numéros sont de plus en plus gros (60 pages pour le dernier), ce qui n'est pas une bonne chose ! Il semble nécessaire de maintenir le journal papier car il y a toujours environ un tiers des adhérents ne pouvant pas avoir l'accès à une adresse électronique !

Certaines informations concernant l'INSERM soient parfois éditées dans le journal du SNTRS (le BRS) quand le sujet est d'une portée plus générale. Quelques membres de la section INSERM ont aussi été sollicités pour soit écrire des articles, soit être interviewés dans la presse confédérale (NVO, Le Peuple, Options, Analyses et Documents Economiques) sur des sujets divers, en lien avec notre activité « Sciences et Société » (cf plus haut).

VIII-4) Structures de la Section INSERM (Bureau, CE, Groupes de travail)

Les **groupes de travail de la section INSERM ont très peu fonctionné** ce qui est regrettable, en particulier pour la préparation des réunions des différentes instances (élus en CSS, au CAES, aux CAP). De même pour le groupe « Formation ». En fait nous avons un peu perdu l'habitude de fonctionner en « groupes » de travail sur un thème, comme pour les précédents mandats (sur les précaires ou l'éthique par exemple). Il s'en suit un fonctionnement plus difficile des **Commissions Exécutives INSERM**, par manque de préparation des débats. La fréquentation de la CE INSERM est d'environ 18 à 20 personnes en moyenne, ce qui est un peu insuffisant, surtout en ce qui concernent les élus en CSS (membres de droit selon nos règles actuelles). Il faut toujours regretter la très faible participation des chercheurs. La CE INSERM s'est réunie régulièrement, environ une fois par mois. Le **Bureau INSERM** s'est réuni mais de manière un peu plus espacée que son rythme théorique (une réunion tous les quinze jours) du fait de la surcharge en réunions de beaucoup de camarades (avec une participation de l'ordre de 7 à 8 présents en moyenne). Il n'a pas été possible que des copains de province puissent venir au BI, celui étant de fait essentiellement parisien. Il ne semble pas que cela puisse changer, du moins dans un avenir proche.

Lors de la dernière conférence nationale INSERM, il avait été décidé de réunir des **CE communes** entre la CE de la section INSERM et la CE « nationale » du SNTRS : deux réunions de ce type ont eu lieu (19 mai et 20 octobre 2000) avec un bilan mitigé : il s'est posé des questions de légitimité lors de votes à ces CE (les membres de la CE INSERM non membres de la CE nationale n'ayant pas droit de vote), de plus certains ont regretté qu'il y ait en conséquence moins de CE INSERM, d'où le risque de passer à côté d'un problème important mais n'intéressant que l'INSERM. Aucune réunion de CE communes n'a eu lieu depuis, ni en 2001, ni en 2002.

VIII-5) relations avec le secteur chercheurs

Il faut rappeler qu'à la fin de la dernière conférence nationale INSERM, les chercheurs INSERM travaillant au Bureau du secteur chercheur (de fait essentiellement des ex-USCA) ont déclaré qu'ils ne participeraient pas à la CE INSERM, suivant en cela une décision de ce Bureau. Il s'en ait suivi que 2 chercheurs élus par la conférence à la CE ont démissionné. Depuis cette date, le Bureau de la section INSERM maintient des relations « au sommet » avec le Bureau du secteur chercheur tout en continuant de réaffirmer son souhait à un retour à la CE INSERM des chercheurs élus par la conférence. La CE INSERM s'oppose à toute notion de « représentation » du secteur chercheur à la CE au nom de l'égalité entre tous ces membres quelle que soit sa catégorie. La CE INSERM a décidé que, jusqu'au 24^{ème} congrès du SNTRS, le Bureau INSERM invite un membre du bureau du secteur chercheur avant les entrevues officielles avec la direction ou pour préparer les élections à l'INSERM, tout en faisant remarquer le caractère non statutaire de ce mode de fonctionnement dans le SNTRS CGT.

Septembre 2002

Prise de notes

Prise de notes

SNTRS-CGT
24^{ème}
Congrès
26, 27, 28 , 29
NOVEMBRE 2002
A LA CGT - MONTREUIL
93 SEINE-SAINT-DENIS

L'ordre du jour du 24^{ème} congrès du sntrs-cgt :

- débat et vote sur l'activité, le projet de document d'orientation,
 - le projet de document revendicatif
 - élection de la Commission Exécutive.

Le congrès est composé :

(article 17 des statuts)

- des délégués élus par les sections locales du syndicat,
- des délégués élus par les sections nationales,
- des membres de la Commission Exécutive.

LE LIEU du CONGRES du SNTRS-CGT

Les séances du 24^{ème} Congrès se dérouleront du
MARDI 26 NOVEMBRE 2002

(accueil de 9 h 30 à 12 h - début des travaux à 14 h)

au VENDREDI 29 NOVEMBRE 2002

(fin des travaux à 12 h)

Au siège de la CGT 263, rue de Paris 93 MONTREUIL Salle 14
(Porte de Montreuil)